

MAU  DE COLÈRE

Assemblée Générale

Maux de Colère

Assemblée générale du 29 août 2026

Ordre du jour

01. Rapport moral

**02. Rapport
financier**

**03. Avenir de
l'association**

**04.
renouvellement du
conseil
d'administration**

**05. Questions
diverses**





Rapport moral

Maux de Colère c'est...



364 *

Adhérents

+56% *

de la population totale de
Maux, membre de Maux de
Colère

*** Dans la plupart des cas, une seule adhésion par couple**

Historique – 2022

Juillet 2022

Début des démarches de prospection sur la commune de Maux par Solvéo.

Août – septembre 2022

Réunion organisée par Solvéo pour les seuls propriétaires fonciers qui l'intéressent, puis signature des promesses de baux emphytéotiques dans le plus grand secret. (5 au minimum)

Octobre 2022

Réunion publique à la mairie de Maux avec les futurs représentants de l'association : plus de 150 personnes. Solvéo refuse d'y participer.

Novembre 2022

Assemblée générale constitutive, en présence de plus de 60 personnes.

Décembre 2022

Création de l'association et du site mauxdecolere.com.

Historique — 2023 et 2024

Janvier 2023

Envoi des documents de « concertation » transmis par Solvéo.

Mars 2023

Réunion publique de Maux de Colère (90 personnes).

Permanence de Solvéo en plein air.

Vote du conseil municipal de Maux contre l'implantation de parcs éoliens.

Décembre 2023

Installation d'un mât de mesure à Maux, et d'un second à Tamnay-en-Bazois.

Février 2024

Deux « forums » organisés par Solvéo en pleine semaine, pendant les heures de travail.

Juin 2024

BayWa r.e. abandonne officiellement son projet à Tamnay mais laisse son mât.

Juillet 2024

Constat d'huissier de nuit depuis 14 points d'observation, établissant la visibilité des deux mâts de mesure.

Historique – 2025

Mai 2025

Le Parc naturel régional du Morvan obtient le label Réserve internationale de ciel étoilé (RICE).
Le futur observatoire de Château-Chinon devrait devenir fin 2026 « site exceptionnel d'observation »
(Protection dans un rayon de 10km. Maux est à 11km mais visibilité directe avec l'observatoire)

Juin 2025

Motion contre le projet de Solvéo par la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs.
Demande de Maux d'intégrer le Parc naturel régional du Morvan
Démontage du mât de mesure de BayWa r.e

Juillet 2025

Le président du Parc demande que celui-ci devienne « territoire à énergie positive », en prévoyant de 12 à 20 éoliennes dans le Parc ainsi que des panneaux photovoltaïques au sol et sur les toitures.

Octobre 2025

Rencontre avec la Secrétaire Générale de la préfecture accompagnée d'un représentant de la DREAL

Lancement du suivi ornithologique du Milan royal sur la commune, confié à Olivier Léger.

Décembre 2025

Motion contre le projet de Solvéo par la communauté de communes Bazois Loire Morvan.

Historique — 2026 : la victoire

22 janvier 2026

Publication de notre article sur l'ampleur de l'opposition au projet.

28 février 2026

Solvéo annonce l'abandon de son projet dans le Journal du Centre et par mail à la communauté de communes Bazois Loire Morvan.

18 avril 2026

Remise de l'étude EESSOM-16 sur la migration post et pré-nuptiale du Milan royal à Maux, commandée par l'association.

Juillet 2026

Démontage du mât de mesure de Solvéo, implanté à Maux depuis décembre 2023.

Un courrier était près pour être envoyé à Stéphane Bern, mais ne le sera pas si les choses restent en l'état. (Cinq chênes pour Notre Dame de Paris et Poterie de La Montagne)

28 février 2026 : Solvéo abandonne

Le projet est abandonné

- Solvéo annonce l'abandon de son projet dans le Journal du Centre, informe le même jour, par mail, le président de la communauté de communes Bazois Loire Morvan et par un courrier adressé personnellement à Madame Peraudin.
- Trois raisons sont invoquées : des zones humides « trop nombreuses », une « multitude d'espèces faunistiques très proches », et des données de vent recueillies pendant près de 24 mois en dessous du seuil jugé nécessaire.
- Sovéo annonce que le mât de mesure implanté à Maux en décembre 2023 doit être démonté avant la fin du mois de juin 2026.
- BayWa r.e. avait déjà renoncé à son projet de Tamnay-en-Bazois, pour le même motif de vent insuffisant.
- Le but que s'était donné l'association est pleinement atteint.

Les raisons invoquées, et celle qui ne l'est pas

Ce que Solvéo met en avant

- Un vent insuffisant, mesuré pendant près de 24 mois.
- Des zones humides trop nombreuses sur le site.
- Une multitude d'espèces faunistiques à proximité immédiate.

Ce que les faits rappellent

- BayWa r.e. avait implanté son mât à Tamnay (140 m vs 125 m pour Solvéo) au même moment et l'a démonté bien plus tôt, ayant constaté très vite cette absence de vent.
- Les zones humides existaient déjà en 2022, au démarrage du projet. Aucune nouvelle n'a été découverte depuis.
- L'ampleur de l'opposition locale et le soutiens des élus locaux

Ce qui a fait basculer le combat

Les faits, rien que les faits

- Un argumentaire entièrement documenté, jamais démenti.
- IFER et TFPB : 135 000 € annoncés par Solvéo, 19 000 € après vérification. Montant de la DGF supprimée pour tout ou partie
- Photomontages calés sur la hauteur réelle des mâts.
- Constat d'huissier de nuit depuis 14 points d'observation.
- Tous les articles publiés sur Maux de colère ont été systématiquement envoyés aux adhérents, aux élus et aux dirigeants de la Nièvre

Les élus mobilisés

- 15 conseils municipaux ont délibéré contre le projet.
- Deux communautés de communes : Morvan Sommets et Grands Lacs, Bazois Loire Morvan, ont voté contre.
- Député, sénateurs, sous-préfète, Parc naturel régional, conseil départemental : tous rencontrés et tenus informés.

La population

- 364 adhérents. Et sur Maux 56 % de la population est adhérente.
- Des réunions publiques réunissant jusqu'à 150 personnes.
- Un site internet devenu la première référence des associations anti-éoliennes locales. Seconde position sur Google derrière Vent de Colère et devant le FED deux associations nationale. (Maux de Colère est adhérente de la FED)

L'étude Milan royal en chiffres

535 *

milans royaux
dénombrés

45 % *

des milans royaux du
printemps sur la zone du
projet

Une étude qui protège durablement le territoire

Étude EESSOM-16, avril 2026

- Commandée par Maux de Colère au printemps 2025 : 10 journées d'observation (5 en octobre 2025, migration post nuptiale et 5 en février-mars 2026, migration pré nuptiale) soit plus de 75 heures de veille.
- 31 428 oiseaux migrants dénombrés, plus de 20 espèces. Ces chiffres sont des minima : les pics de migration n'ont pas été couverts.
- 179 des 400 milans royaux du printemps, soit près de 45 %, ont transité par la parcelle du Vieux champ, celle-là même qui était pressentie pour l'implantation.
- Première observation d'un couple de milans royaux en parade nuptiale sur la commune : une nidification probable, désormais suivie par la LPO Nièvre. Hors de l'Auxois, la reproduction de l'espèce est devenue très rare en Bourgogne.
- Grand corbeau et cigogne noire sont également présents. Toutes les données sont versées dans Faune France (LPO) et BFC Base Fauna : elles resteront disponibles face à tout projet futur.

Remerciements



- Le poids que les adhérents représentent nous a permis d'obtenir tous les rendez vous que nous avons demandés (préfecture, DDT, CC, Maires.), ce dont nous les remercions.
- Trois remerciements spécifiques :
 - Audoin Maggiar
 - Maxence d'Espeuilles
 - Danielle Peraudin (Ancienne Maire de Maux)
 - Notre trésorière Odile Schneider

♥ ADIEU SOLVÉO ♥

PROMOTEUR
ÉOLIEN

MISSION
ÉOLIENNE
ÉCHOUÉE

LA NATURE A GAGNÉ

VICTOIRE!

BYE
BYE!

ÉTUDE D'IMPACT
REJETÉE

PARE UNE
X RR

PROJET
ÉOLIEN
C'EST FICHU!

BEQUÉ

NON
MERCI

DÉBOUTES!

PAYSAGES
BIODIVERSITÉ
TRANQUILLITÉ

ON RESTE
CHEZ NOUS!





Finances

Bilan financier

MAUX DE COLERE 01/2025 - 31/07/2026 BILAN FINANCIER

Charges	Montant	Produits	Montant
Adhésion Crecep et FED	150,00 €		
Abonnement Boite Postale 2025/2026	249,60 €		
Comptage oiseaux ornithologue	2 453,33 €	Adhésions + Dons	910,00 €
Cotisation Assurances	768,89 €	Remise assurance	50,00 €
Total	3 671,82 €	Total	960,00 €
Résultat au 31.07.26			2 711,82 €
Report reste en banque au 31.12.2024			4 598,57 €
Solde bancaire au 31/07/26			1 886,75 €

Avenir de l'association



Pourquoi nous ne dissolvons pas l'association



Le risque, lui, demeure

- Les promesses de baux emphytéotiques signées en 2022 restent transférables à un autre promoteur : l'abandon d'un projet ne libère pas les terrains pendant 7 ou 12 ans.
- Le projet TEPOS porté par le président du Parc naturel régional du Morvan prévoit toujours 18 éoliennes dans le Parc.
- Notre objet statutaire ne se limite ni à Maux ni à l'éolien : il couvre douze communes et leurs limitrophes, et tout projet portant atteinte au paysage, à l'environnement ou à la biodiversité.
- Reconstituer une association prend des mois.
- La durée de l'association est illimitée (article 4 des statuts) : aucune formalité n'est nécessaire pour la conserver.

L'association en veille, concrètement

Ce que nous maintenons

- Le site mauxdecolere.com en ligne : c'est notre mémoire, notre archive et notre meilleure dissuasion.
- Le compte bancaire.
- Une assemblée générale annuelle, comme le prévoit l'article 11 des statuts.
- Les cotisations déjà payées couvrent les trois années à venir. Aucune action n'étant a priori programmée.
- Maintien d'une protection juridique.

Ce que nous surveillons

- Les ordres du jour et délibérations des conseils municipaux du secteur.
- Les zones d'accélération des énergies renouvelables définies par les communes.
- Les enquêtes publiques et les communications des promoteurs.
- Toute nouvelle promesse de bail ou implantation de mât de mesure.
- Planification de construction de postes sources



Renouvellement du conseil d'administration

Renouvellement du conseil d'administration



Articles 13 et 14 des statuts

- Le conseil d'administration compte de 9 à 12 membres, élus pour trois ans par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.
- Le conseil élit ensuite parmi ses membres un bureau de 4 à 6 personnes : président, vice-président(s), secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier.
- Le premier CA ayant été élu lors de l'assemblée constitutive de novembre 2022, son mandat de trois ans est échu : le renouvellement est obligatoire.

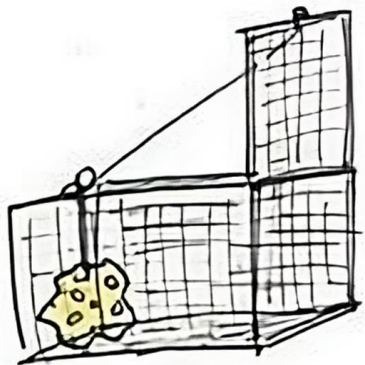
Les résolutions soumises au vote

- 1. Approbation du rapport moral et du rapport d'activité.
- 2. Approbation des comptes de l'exercice 2025-2026 et quitus au trésorier.
- 3. Fixation du montant de la cotisation pour l'exercice suivant. Les comptes le permettant et l'activité future de l'association étant très ralentie, nous vous proposons que les cotisations déjà payées par les adhérents couvre aussi les 3 prochaines années (2027 2028 2029)
- 4. Maintien de l'association en veille, sans dissolution avec maintien d'une protection juridique.
- 5. Élection des membres du conseil d'administration : Les 12 administrateurs sont candidats à leur propre succession, ce CA ayant permis ayant atteint les objectifs fixés.
Petrus Baas, Jean-Louis Bazot, Benoit Blandin, Alisa Blijleven, Jean-Luc Boillereau, Stéphane Bonichot, Jean-Noël Guillaumot, Michel Martin, Bernard de Saint Maur, Elie de Saint Péreuse, Odile Schneider, Arnaud Trybou.
- Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées des membres présents ou représentés. Chaque membre dispose d'une voix et de trois pouvoirs au maximum.

Projet éolien à Maux :
Arrière toute !



Questions diverses



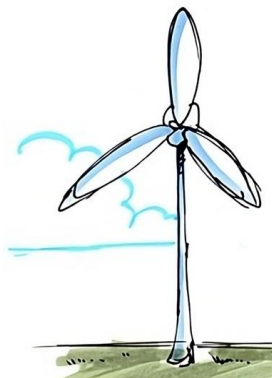
PIÈGE À RATS



PIÈGE À LOUPS



PIÈGE À GUÊPES



PIÈGE À CONS

Merci

asso.mauxdecolere@gmail.com
<https://www.mauxdecolere.com>